

**CANADAGAP**®

# Rapport annuel 2022

**Programme CanadaGAP**

245, place Menten, bureau 312

Ottawa (Ontario) K2H 9E8

Tél. : 613 829 4711

Télééc. : 613 829 9379

[info@canadagap.ca](mailto:info@canadagap.ca)

[www.canadagap.ca](http://www.canadagap.ca)

## Rapport annuel 2022

### Survol du programme

CanadaGAP® est un programme de salubrité alimentaire conçu à l'intention des producteurs, des emballeurs, des remballeurs, des entrepositaires, des grossistes et des courtiers de fruits et de légumes. Il est à sa quinzième année de fonctionnement en tant que programme de certification et compte aujourd'hui plus de 3 000 entreprises participantes au sein de l'industrie des fruits et des légumes frais au Canada et aux États-Unis.

CanadaGAP vise à faciliter la mise en œuvre de procédures de salubrité alimentaire efficaces au sein d'entreprises de fruits et de légumes frais. Les services d'audit et de certification dans le cadre du programme sont exécutés par des organismes de certification de tierce partie qui sont accrédités. Depuis 2010, les options B, C et D du programme ont fait l'objet d'une évaluation comparative de l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI), qui a reconnu officiellement qu'elles étaient conformes à ses exigences. Le programme, qui bénéficie également de la reconnaissance officielle du gouvernement canadien, a fait l'objet d'une évaluation comparative selon le *Règlement sur la salubrité des aliments au Canada* en vue de confirmer son entière conformité aux exigences réglementaires canadiennes relatives à la salubrité des aliments.

Deux guides, l'un pour les produits de serre et l'autre pour les fruits et les légumes, ont été élaborés par le secteur horticole, puis soumis à l'examen technique d'experts du gouvernement du Canada. Ils sont destinés aux entreprises qui mettent en œuvre de bonnes pratiques agricoles (BPA) et de bonnes pratiques de fabrication (BPF) et qui maintiennent un programme de salubrité alimentaire efficace. Les guides sont fondés sur une analyse rigoureuse des risques selon les sept principes HACCP (analyse des risques et maîtrise de contrôles critiques) reconnus à l'échelle internationale. Les documents du programme sont offerts gratuitement sur le site Web de CanadaGAP, à l'adresse [www.canadagap.ca/fr/](http://www.canadagap.ca/fr/).

Plus de 3000 fournisseurs de fruits et de légumes frais possèdent la certification CanadaGAP. Le programme reçoit un solide appui de la part des secteurs canadiens du commerce de détail, de la transformation et des services alimentaires et bénéficie d'une reconnaissance internationale au sein de l'ensemble des marchés d'exportation aux États-Unis, en Amérique latine, en Europe et en Asie. Les efforts concertés d'une équipe dévouée d'employés, du Conseil d'administration, d'intervenants et de participants au programme contribuent à renforcer la mise en œuvre de la salubrité alimentaire dans l'ensemble du secteur horticole.



## Principales réalisations en 2022

L'année 2022 a été bien chargée pour CanadaGAP. Plusieurs nouveaux projets ont été entrepris tandis que le monde commençait à s'éloigner des jours les plus sombres de la pandémie de COVID-19 et que les affaires reprenaient dans un contexte de « nouvelle normalité ».

**Nouvelles options de certification E et F :** Le changement le plus important à CanadaGAP en 2022 a été l'introduction de deux nouvelles options de certification pour les participants au programme dont les acheteurs n'exigent pas nécessairement une conformité totale avec le GFSI. Les nouvelles options E et F (non reconnues par GFSI) sont grandement inspirées des options C et D (reconnues par GFSI), mais comportent deux différences importantes :

- Les entreprises sélectionnées pour un audit à l'improviste reçoivent un préavis de 2 à 5 jours ouvrables avant la venue de l'auditeur (contre aucun préavis pour les options reconnues par GFSI)
- La note de passage de l'audit est 95 % (contre 100 % pour les options reconnues par GFSI).

À tous les autres égards (y compris toutes les exigences de salubrité alimentaire de la norme ainsi que les exigences relatives à la culture de salubrité des aliments, à la fraude alimentaire, à la protection des aliments, à la surveillance d'hygiène de l'entreprise, etc.), les nouvelles options de certification sont identiques à celles qui sont reconnues par GFSI. Jusqu'ici, plus de 60 entreprises se sont inscrites aux nouvelles options de certification.

### Autres activités importantes

CanadaGAP a entrepris d'autres initiatives importantes en 2022, dont les suivantes :

- En partenariat avec les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC), CanadaGAP a commencé à travailler sur un projet financé par Agriculture et Agroalimentaire Canada en vue d'étendre la portée du programme de salubrité pour les produits de serre. On s'attend à ce que d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2023, les producteurs de beaucoup d'autres cultures cultivées en serre pourront demander la certification CanadaGAP, notamment ceux qui produisent et emballent des melons, des petits fruits, divers légumes-racines, des crucifères et des légumineuses dans un environnement contrôlé.
- CanadaGAP a travaillé en étroite collaboration avec un affilié du programme, Provision Analytics, fournisseur de logiciels tiers qui s'est investi dans la numérisation complète des guides de salubrité des aliments de CanadaGAP. Les utilisateurs du programme qui souhaitent gérer leur programme électroniquement peuvent s'abonner à la plateforme de Provision Analytics pour avoir accès à une version interactive complète des guides ainsi qu'à tous les formulaires pour la tenue des registres. Voir la page « Liens connexes sur la salubrité des aliments » du site Web de CanadaGAP pour obtenir de l'information sur Provision Analytics.
- Un nouvel organisme de certification, Control Union, a reçu l'autorisation d'offrir des audits et la certification CanadaGAP en 2022. Consultez la page « Organismes de certification » du site Web de CanadaGAP pour en savoir plus sur les services offerts par Control Union ([www.canadagap.ca](http://www.canadagap.ca)).



- Le programme a terminé avec succès l'examen de 40 mois effectué par l'ACIA et des partenaires provinciaux pour le maintien de la reconnaissance du gouvernement pour CanadaGAP.
- CanadaGAP a annoncé la création d'un nouveau prix de reconnaissance annuel. Ce prix reconnaît les qualités de cœur, le dévouement et l'engagement extraordinaires d'un auditeur ou d'une auditrice de CanadaGAP dans son rôle. Le prix de reconnaissance des auditeurs Sheri Nielson a été créé en souvenir de Sheri Nielson, auditrice de longue date de CanadaGAP et membre très appréciée du milieu agricole, qui est décédée de façon inattendue plus tôt cette année. Il sera remis pour la première fois à l'Assemblée générale annuelle de CanAgPlus, le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

### Évaluation comparative de GFSI

Pour les entreprises qui continuent de se conformer aux exigences des options de certification reconnues par GFSI (B, C et D), l'année 2022 a été marquée par des défis permanents. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, en vertu de nouvelles règles introduites par l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI), les entreprises certifiées pour les activités de « production et d'emballage » dans le cadre des options B et C de CanadaGAP doivent faire l'objet d'audits chaque année pour la récolte et les activités d'emballage. Pour certaines entreprises, et selon leur calendrier des activités, cela pourrait représenter deux audits par année. Des renseignements détaillés sur les changements apportés aux exigences en 2022 sont présentés sur le site Web de CanadaGAP, au [www.canadagap.ca](http://www.canadagap.ca).

### Réalisations des participants au programme

Malgré des exigences de plus en plus strictes en matière de salubrité alimentaire et de nombreux autres défis auxquels l'industrie a été confrontée ces dernières années, la note moyenne des audits des entreprises certifiées CanadaGAP continue de s'améliorer. Pour la période d'un an se terminant le 31 août 2022, **la note moyenne des audits pour les participants au programme CanadaGAP s'est élevée à 95,70 %**, ce qui constitue un résultat exceptionnel. Sur la base des résultats préliminaires de l'audit (avant la mise en place de mesures correctives), la moyenne globale de 95,70 % a été mesurée parmi les participants de toutes les options de certification CanadaGAP. Les participants à l'option C du programme ont obtenu une note moyenne encore plus élevée, 96,55 %, ce qui représente une autre réalisation importante.

Au cours de la dernière année, les notes moyennes aux audits ont été plus élevées dans tous les groupes de cultures visés par le programme CanadaGAP, y compris les fruits de verger et de vigne, les pommes de terre, les produits de serre, les légumes de plein champ et les petits fruits. On a également observé une tendance à la hausse pour les entreprises de remballage et de commerce de gros (option D) qui ont eu une note moyenne de 94,59 % aux audits en 2022. Ces résultats témoignent d'un effort très louable de la part des fournisseurs de produits frais et d'un engagement clair à mettre en place et à maintenir un programme de salubrité alimentaire rigoureux au sein de leur entreprise.



## Compte rendu du Conseil d'administration

### Assemblée générale annuelle

CanAgPlus, la société à but non lucratif qui détient et exploite le programme CanadaGAP, tient son Assemblée générale annuelle (AGA) à la fin de novembre ou au début de décembre. L'AGA de 2021 a eu lieu le 29 novembre, encore une fois en mode virtuel en raison de la pandémie.

L'AGA de 2022 se tiendra de nouveau en ligne. Elle aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2022, à 13 h, heure de l'Est. De plus amples renseignements sont publiés sur le site Web de CanadaGAP, au [www.canadagap.ca/fr/events/annual-general-meeting/](http://www.canadagap.ca/fr/events/annual-general-meeting/).

### Conseil d'administration

En temps normal, le Conseil d'administration se réunit en personne deux fois par année et tient régulièrement des conférences téléphoniques. Les réunions ont lieu en mode virtuel depuis mars 2020.

Le Conseil est composé de huit administrateurs bénévoles, qui siègent pendant un mandat de deux ans en rotation, et quatre administrateurs sont élus chaque année. Le Conseil d'administration a accueilli un nouvel administrateur et trois anciens administrateurs à l'AGA 2021. Denis Desjardins (Fermes Semences Desjardins Ltée, au Nouveau-Brunswick) a été nouvellement élu au Conseil. Les administrateurs réélus pour un autre mandat de deux ans sont Stephanie Lariviere (Ontario Greenhouse Vegetable Growers/Erie James Ltd.), Ian McDonnell (Snow Road Solutions) et Beth Pattillo (Noggins Corner Farm II Ltd). Après l'AGA, Stephanie Lariviere a été élue à la présidence du Conseil pour un quatrième mandat, et Scott Wright (Université de la Saskatchewan) a été élu vice-président pour 2022. Quatre postes d'administrateur sont disponibles pour les candidats(es) en herbe à l'AGA 2022. La liste complète des administrateurs et leurs biographies sont présentées en ligne ([www.canadagap.ca/fr/history/governance/](http://www.canadagap.ca/fr/history/governance/)). La liste des candidats aux postes d'administrateurs du Conseil pour 2022 peut être consultée à l'adresse [www.canadagap.ca/fr/events/annual-general-meeting/](http://www.canadagap.ca/fr/events/annual-general-meeting/).

### Examen de la gestion du programme

L'examen annuel de la gestion du programme a eu lieu avec des membres de la haute direction et des représentants du Conseil d'administration le 28 septembre 2022. Pendant l'examen, les administrateurs et le personnel examinent les éléments suivants qui se rapportent au rendement du programme ainsi que les possibilités d'amélioration :

- les demandes de modification au programme
- le rendement des organismes de certification de CanadaGAP
- les plaintes et leur traitement
- les résultats des audits internes
- la participation au programme de formation des auditeurs et les résultats obtenus
- les besoins en matière de ressources
- les politiques sur les conflits d'intérêts et sur la confidentialité, entre autres.



Les recommandations découlant de l'examen de la gestion sont présentées à l'ensemble du Conseil d'administration à des fins de discussion et de suivi.

### **Comité consultatif technique**

Chaque année, CanadaGAP reçoit plusieurs demandes provenant des utilisateurs du programme pour la modification d'éléments des guides de salubrité des aliments, des modèles génériques HACCP et de la liste de contrôle de l'audit de CanadaGAP. Le Comité consultatif technique est composé d'experts qualifiés dont le rôle est essentiel pour offrir des recommandations sur les changements proposés à la norme technique. Les demandes sont d'abord examinées par le personnel, et l'information est ensuite présentée au comité à des fins de discussion et de rétroaction.

Les mises en candidature au Comité consultatif technique sont acceptées annuellement, et les nominations faites par le Conseil visent des mandats d'un an ou de deux ans. Bien que le Conseil s'efforce de nommer des membres représentatifs des divers groupes de cultures dans le domaine d'activités de CanadaGAP, les principaux critères pour les membres sont les connaissances, l'éducation et l'expertise technique en matière de salubrité alimentaire, compte tenu du rôle du Comité. Une attention est aussi accordée aux représentants ayant une expertise dans divers types de production, d'entreposage, d'emballage, de remballage et de courtage, ainsi que toute autre compétence pertinente (par ex., de l'expérience dans l'industrie). La taille du Comité est fixée à un maximum de neuf membres, avec un président ou une présidente issu du Conseil d'administration, afin de maximiser l'efficacité et la productivité des réunions. Ainsi, Beth Pattillo a été nommée à la présidence du Comité consultatif technique pour une deuxième année en 2022. Tous les membres se consacrent bénévolement aux travaux du Comité.

Les membres du Comité se réunissent tous les étés pour étudier les demandes de modifications au programme. La réunion de 2022 s'est tenue à distance en juillet. Une conférence téléphonique a eu lieu en juin pour permettre de passer en revue tous les points de l'ordre du jour et de poser toutes les questions avant la réunion, qui dure une journée complète. Au début de l'année, le Comité a également tenu une réunion supplémentaire pour examiner des demandes spéciales, ce qui a entraîné des modifications à plusieurs exigences dans les guides de salubrité des aliments de CanadaGAP. Ces modifications ont été publiées par CanadaGAP dans un avis de correction en février 2022.

Les personnes intéressées à faire partie du Comité consultatif technique sont invitées à poser leur candidature par l'entremise du processus public des mises en candidature chaque automne. La liste des membres actuels du Comité est affichée sur le site Web de CanadaGAP.

CanadaGAP souhaite rappeler à tous les intervenants que le programme a une politique de porte ouverte et qu'elle est prête à recevoir les commentaires, les suggestions d'amélioration et les demandes de modifications aux exigences du programme de toutes les parties, en tout temps. Les coordonnées du bureau de CanadaGAP sont disponibles à [canadagap.ca/fr/](https://canadagap.ca/fr/).



## Promotion, éducation et sensibilisation

CanadaGAP participe à un grand nombre d'initiatives d'éducation et de sensibilisation. Bien qu'au cours des deux dernières années les occasions de représenter le programme en dehors des réunions virtuelles aient été limitées à cause de la pandémie, CanadaGAP a pu continuer de participer à distance à diverses initiatives importantes. Le tableau des pages suivantes résume ces activités.

L'un des points forts de l'année 2022 a été la série d'assemblées virtuelles présentées par CanadaGAP à ses membres et à d'autres intervenants. Plus de 200 participants ont assisté à l'une des quatre réunions en février et en mars 2022. Trois assemblées ont eu lieu en anglais; une quatrième s'est tenue en français dans le cadre des Journées horticoles annuelles du MAPAQ sur la sécurité alimentaire. On trouve de l'information supplémentaire à ce sujet, y compris un résumé, sur le site Web de CanadaGAP :

[www.canadagap.ca/fr/publications/presentations/](http://www.canadagap.ca/fr/publications/presentations/) (sous *Les principales modifications du programme de certification CanadaGAP pour 2022*). CanadaGAP remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris le temps de participer aux assemblées et d'y exprimer leurs points de vue et questions.

Mois	Activité — Sujet	Lieu
Janvier	Consultation avec les organismes de certification au sujet des audits à l'improviste et d'autres changements apportés en 2022	Zoom
Janvier	Réunion du Comité consultatif technique de CanadaGAP	Zoom
Janvier	Entrevue au sujet de l'examen du Programme de reconnaissance de la salubrité alimentaire du gouvernement canadien	Conférence téléphonique
Janvier	Examen de la norme sur ISO 22003-2 et présentation de commentaires par CanadaGAP	En ligne
Janvier à décembre	Réunions mensuelles des propriétaires des programmes de certification reconnus par GFSI	Microsoft Teams
Janvier, mars, juin, septembre et novembre	Réunions du Conseil d'administration de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments	Zoom
Janvier à mars	Réunions avec le ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches de la Colombie-Britannique concernant l'évaluation des risques d'inondation	Conférences téléphoniques
Janvier à mars	Réunions pour l'examen de 40 mois du maintien de la reconnaissance du gouvernement de l'ACIA	Zoom
Janvier à mars	Réunions avec GFSI au sujet d'un projet de base de données sur la certification	Zoom
Janvier et février	Forum national intersectoriel sur les infrastructures essentielles	Microsoft Teams

<b>Mois</b>	<b>Activité — Sujet</b>	<b>Lieu</b>
Février	Congrès sur les fruits et légumes de l'Ontario – Séance sur la salubrité des aliments organisée par MAAARO (présentation de CanadaGAP sur les audits à l'improviste et les PSHE)	Zoom
Février	Participation aux Journées horticoles du MAPAQ (présentation de CanadaGAP sur la salubrité des aliments)	Microsoft Teams
Février	Webinaire de CanadaGAP pour les organismes de certification sur les changements au programme dans la version 9.2 (2022) du <i>Guide de gestion du programme</i>	Microsoft Teams
Février et mars	Assemblées virtuelles de CanadaGAP (3 séances en anglais)	Zoom
Mars	Webinaire de CanadaGAP sur les risques pour la salubrité des aliments et sur la réponse aux inondations en C.-B., organisé par le British Columbia Institute of Agrologists (BCIA)	Webinaire
Mars	AGA et réunion du comité de la salubrité des aliments du CCH (présentation de CanadaGAP sur les options de certification)	Zoom
Mars	Assemblée générale annuelle de l'ACDFL	Webinaire
Mars	Réunion avec le Groupe de l'alimentation de l'International Accreditation Forum (IAF)	Zoom
Mars à mai	Cours d'introduction au programme CanadaGAP (par Essential Food Safety)	Virtuel/en ligne, en temps réel
Mars à mai	Séances de mise à niveau des auditeurs des organismes de certification	Webinaires/conférences téléphoniques
Avril	Réunion du Comité de salubrité des aliments de l'ACDFL	Conférence téléphonique
Avril à novembre	Audits CanadaGAP en présence de témoins	Partout au Canada
Mai	Webinaire de CanadaGAP pour les organismes d'accréditation	Webinaire
Mai	AGA de la Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments	Zoom
Mai	Réunion du Groupe local GFSI Canada-É.-U.	Zoom
Juin	Rencontre préalable à la réunion du Comité consultatif technique de CanadaGAP	Zoom
Juin	Symposium de recherche du Center for Produce Safety	Webinaires

<b>Mois</b>	<b>Activité — Sujet</b>	<b>Lieu</b>
Juin et juillet	Réunions pour la revue des performances annuelles avec les organismes de certification	Microsoft Teams
Juillet	Réunion du Comité consultatif technique de CanadaGAP	Zoom
Juillet	Mise à jour de GFSI pour les propriétaires de programmes de certification	Zoom
Août	Visite annuelle de GFSI au bureau CanadaGAP (examen virtuel)	Zoom
Août	Réunion annuelle avec ANAB-ANSI	Zoom
Septembre	Examen de gestion de CanadaGAP	Zoom
Septembre	Cours sur les pathogènes « Big 3 » (participation)	Zoom
Septembre	Présentation au Greenhouse Vegetable Industry Advisory Committee de l'Ontario	Zoom
Octobre	Groupe de travail nord-américain sur la salubrité des fruits et légumes frais	Zoom
Octobre	Réunion du Comité de la salubrité alimentaire de l'International Federation for Produce Standards	Microsoft Teams
Octobre	Réunion du Comité de la salubrité alimentaire de l'ACDFL	Conférence téléphonique
Octobre	Réunion avec le Groupe de l'alimentation de l'International Accreditation Forum (IAF)	Zoom
Novembre	Webinaire de l'ACDLF et de Producteurs de fruits et légumes du Canada sur les exigences de GFSI et les options de certification de CanadaGAP	Webinaire
Novembre	Symposium sur le développement durable de l'International Federation for Produce Standards (participation)	Zoom
Novembre	Réunion d'ANAB avec des propriétaires de programme de certification selon la norme ISO/IEC 17065	Hybride/Zoom
Décembre	AGA et réunion du Conseil de CanAgPlus	Zoom
Décembre	Cours d'introduction au programme CanadaGAP (par Food Safety Solutions)	Virtuel/en ligne, en temps réel
Décembre	Réunion organisée par l'ACIA sur le Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments avec des organisations nationales de l'industrie	Microsoft Teams
Décembre	Réunion annuelle avec le Conseil canadien des normes	Microsoft Teams

## Sondage auprès des participants au programme

Tous les trois ans, CanadaGAP effectue un sondage officiel auprès des participants pour connaître leur opinion sur divers aspects du programme. En 2022, les participants au programme sont interrogés sur les nouvelles options de certification de CanadaGAP introduites cette année : les options E et F. Des efforts de communication importants ont été déployés tout au long de 2022 pour faire connaître ces nouvelles options aux participants au programme et à leurs clients. Le sondage vise à évaluer s'ils savent en quoi les options E et F se comparent aux autres options de certification de CanadaGAP. Il servira aussi à déterminer si des efforts supplémentaires seront nécessaires pour communiquer l'information sur les options de certifications de CanadaGAP et où ces efforts doivent être investis. Le sondage demeure accessible en novembre et en décembre 2022. Les résultats seront compilés et distribués aux intervenants au cours de la nouvelle année. Pour d'autres renseignements, consultez le site Web de CanadaGAP au [www.canadagap.ca/fr/2022/11/sondage-aupres-des-participants-au-programme-canadagap](http://www.canadagap.ca/fr/2022/11/sondage-aupres-des-participants-au-programme-canadagap).

CanadaGAP remercie tous les répondants au sondage et accepte les commentaires des intervenants sur le programme à tout moment.

## Site Web de CanadaGAP

Le site Web de CanadaGAP ([www.canadagap.ca/fr](http://www.canadagap.ca/fr)) est mis à jour en permanence. Il offre des ressources pour améliorer la compréhension des exigences en matière de salubrité des aliments ainsi que des renseignements sur le fonctionnement du programme. Les personnes intéressées à recevoir les dernières nouvelles de CanadaGAP peuvent s'inscrire directement sur le site Web en entrant leurs coordonnées dans la section « S'inscrire aux communications » au bas de chaque page.

Le site Web met également à la disposition des visiteurs une gamme de documents, d'affiches, d'outils de formation, la foire aux questions (FAQ) et d'autres documents de communication, pour soutenir la formation des exploitants et des employés. Voici quelques-unes des informations les plus recherchées :

- la page de téléchargement des guides du programme
- la liste des entreprises certifiées CanadaGAP
- les présentations
- les affiches de lavage des mains.



## Communications avec les intervenants

CanadaGAP communique régulièrement avec les participants au programme et d'autres intervenants. Nous publions de 30 à 35 communiqués par année. Le public peut les consulter sur notre site Web à l'adresse suivante : [www.canadagap.ca/fr/publications/communiques/](http://www.canadagap.ca/fr/publications/communiques/).

Nous faisons également parvenir des notes de formation en continu aux intervenants concernés, notamment les auditeurs, les représentants des organismes de certification et les participants au programme. On peut aussi consulter ces documents sur la page « Auditeurs » du site Web de CanadaGAP.

Pour la liste des articles publiés dans les médias, consultez le site Web de CanadaGAP, à l'adresse [www.canadagap.ca/fr/media/articles](http://www.canadagap.ca/fr/media/articles).

## Cours d'introduction au programme CanadaGAP

En 2014, CanadaGAP a créé un cours d'orientation de deux jours appelé « Cours d'introduction au programme CanadaGAP ». D'une durée de deux jours, ce cours est conçu pour informer les participants sur les principaux éléments du programme CanadaGAP et pour fournir des informations sur la salubrité des fruits et légumes frais afin de les aider à comprendre les exigences du programme. Le matériel de cours est offert sur demande auprès de CanadaGAP, en anglais et en français.

CanadaGAP ne donne pas directement le Cours d'introduction au programme CanadaGAP. Celui-ci est plutôt offert par divers prestataires de formation autorisés. Ces prestataires sont autorisés à offrir le cours à condition qu'ils fassent appel à un animateur approuvé par CanadaGAP. L'animateur doit être familier avec le programme CanadaGAP et les exigences du guide (par ex., il ou elle doit avoir réussi le cours de formation des auditeurs de CanadaGAP).

Un certain nombre de cours sont proposés par des partenaires de formation chaque année en anglais et en français. En 2022, huit cours ont été offerts virtuellement (5 publics et 3 privés). Le calendrier des cours est affiché sur le site Web de CanadaGAP, dans la section « Calendrier des événements ». Il est également possible de recevoir des communications à ce sujet en s'inscrivant à l'adresse suivante : [www.canadagap.ca/fr/publications/communiques](http://www.canadagap.ca/fr/publications/communiques)

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez [www.canadagap.ca/fr/program/training-resources/](http://www.canadagap.ca/fr/program/training-resources/) ou communiquez avec le bureau de CanadaGAP.



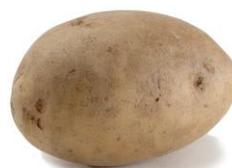
## Participation au programme

Près de 3 100 producteurs participent actuellement au programme CanadaGAP. Bien que la participation au programme ne soit pas revenue à ce qu'elle était avant la pandémie, le nombre de nouvelles inscriptions et de participants qui reviennent a été encourageant au cours de l'année dernière. Le retour de ces producteurs, qui avaient suspendu leur participation à cause de la COVID-19, a d'ailleurs contribué à une hausse nette de 6 % du taux de participation au programme en 2022.

Le tableau suivant montre le changement d'une année à l'autre du nombre de producteurs participants. Les chiffres reflètent une croissance ou une baisse nette, qui tient compte de l'attrition normale résultant des changements dans les entreprises, des départs à la retraite, de l'interruption volontaire de la certification, etc.

### Changements de la participation au programme CanadaGAP d'une année à l'autre

Année (sept. – août)	Nombre de producteurs	Augmentation (baisse)	Taux de croissance (baisse)
2008-2009	537	537	100 %
2009-2010	781	244	45 %
2010-2011	1879	1098	141 %
2011-2012	2204	325	17 %
2012-2013	2440	236	11 %
2013-2014	2526	86	4 %
2014-2015	2927	401	16 %
2015-2016	3042	115	4 %
2016-2017	3127	85	3 %
2017-2018	3156	29	1 %
2018-2019	3185	29	1 %
2019-2020	3233	48	2 %
2020-2021	2930	(303)	(-9 %)
2021-2022	3097	167	6 %





## Tendances en matière de participation

Les tendances en matière de participation suivantes méritent d'être notées pour 2022 :

### *Tendances par région*

- Au cours de la dernière année, la participation a augmenté de façon plus marquée chez les producteurs de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard et des États-Unis. Ce changement a contribué à compenser une partie des départs des producteurs de la Colombie-Britannique et des États-Unis du programme en 2021.
- En 2022, de légères baisses du nombre d'inscriptions ont été observées au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Saskatchewan. En revanche, il y a eu un peu plus d'entreprises participantes en Ontario et au Nouveau-Brunswick.
- La Colombie-Britannique demeure la province qui compte la proportion la plus élevée d'adhérents, soit 38 % de toutes les entreprises certifiées CanadaGAP. Elle est suivie de l'Ontario (22 % des participants au programme) et du Québec (17 %).

### *Options de certification*

- La proportion de producteurs participant au programme qui ont opté pour la certification de groupe (option B) s'est légèrement redressée en 2022, s'établissant à 10 % des producteurs certifiés CanadaGAP. Bien que 10 % représentent une amélioration par rapport au creux historique de 7 % de l'année dernière, cela reste néanmoins une proportion beaucoup plus faible de producteurs participant à la certification de groupe par rapport aux niveaux antérieurs d'inscription à l'option B. De 2008 à 2020, la proportion de participants provenant de groupes certifiés CanadaGAP a varié entre 20 et 30 % de l'ensemble des inscriptions. La forte baisse de la certification de groupe s'est produite après l'introduction d'exigences plus strictes de GFSI pour ce type de certification. Bien que certains producteurs qui étaient auparavant membres d'un groupe soient maintenant certifiés individuellement selon une autre option de certification CanadaGAP, de nombreux groupes précédemment certifiés ont quitté le programme pour adhérer à une certification de groupe dans des programmes qui ne sont pas reconnus par GFSI.
- Un nombre important de producteurs certifiés CanadaGAP qui passent à la certification individuelle choisissent des options de certification qui ne sont pas reconnues par GFSI. Pour les années 2021 et 2022, parmi les entreprises certifiées, 27 % sont inscrites aux options assorties d'un cycle d'audit de quatre ans (options A1 et A2), ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à 2020. Deux pour cent (2 %) des participants au programme sont également inscrits aux nouvelles options E et F, qui ne sont pas reconnues par GFSI.
- Tandis que les inscriptions aux options de certification non reconnues par GFSI ont augmenté, la proportion de participants au programme inscrits à l'option C a chuté aux niveaux pré-pandémiques. L'option C représente désormais 56 % de tous les participants, une baisse de 5 % par rapport à l'an dernier.

## Tendances par groupe de cultures et par secteur

- Pour faciliter l'analyse des tendances en matière de participation, nous avons réparti les résultats en cinq groupes de cultures :
  - Fruits de verger et de vigne
  - Légumes de plein champ
  - Pommes de terre
  - Petits fruits
  - Produits de serre

La participation totale à CanadaGAP est de 100 %. Le pourcentage de chaque groupe est présenté dans le tableau ci-dessous ainsi que dans le document sur les données statistiques, notamment par province, qui est annexé au rapport annuel. Les données sont celles du 31 août 2022.

### Proportion de participants au programme CanadaGAP selon le groupe de cultures

Données fondées sur le nombre de producteurs	Fruits de verger et de vigne	Légumes de plein champ	Pommes de terre	Petits fruits	Produits de serre	Remballage, commerce en gros et courtage	Participation totale à CanadaGAP
<b>Pourcentage de participants CanadaGAP en 2022</b>	24 %	27 %	18 %	19 %	6 %	6 %	100 %
<b>À titre de comparaison :</b>							
<b>2021</b>	21 %	29 %	19 %	19 %	6 %	5 %	100 %
<b>2020</b>	24 %	30 %	17 %	18 %	6 %	5 %	100 %
<b>2019</b>	24 %	29 %	18 %	19 %	7 %	3 %	100 %
<b>2018</b>	24 %	27 %	18 %	20 %	8 %	3 %	100 %
<b>2017</b>	24 %	25 %	19 %	21 %	8 %	3 %	100 %
<b>2016</b>	30 %	24 %	18 %	20 %	8 %	Aucune donnée	100 %
<b>2015</b>	33 %	23 %	18 %	18 %	8 %	Aucune donnée	100 %

### Tendances en matière d'audits

- *Nombre d'audits CanadaGAP (pour les options A1, A2, C, D, E et F et les audits du système de gestion de groupe)*

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Nbre d'audits rapportés</b>	1643*	2019	1748	1650	1589	1538	1390	1270

Période visée : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, selon le nombre de certificats émis.

\* Les retards dans les rapports du plus important organisme de certification de CanadaGAP ont eu une incidence sur le nombre d'audits rapportés à ce jour. Le chiffre final pour 2022 devrait être beaucoup plus élevé que 1643 audits.

De plus, chaque année, environ 100 fermes appartenant à un groupe font l'objet d'un audit.

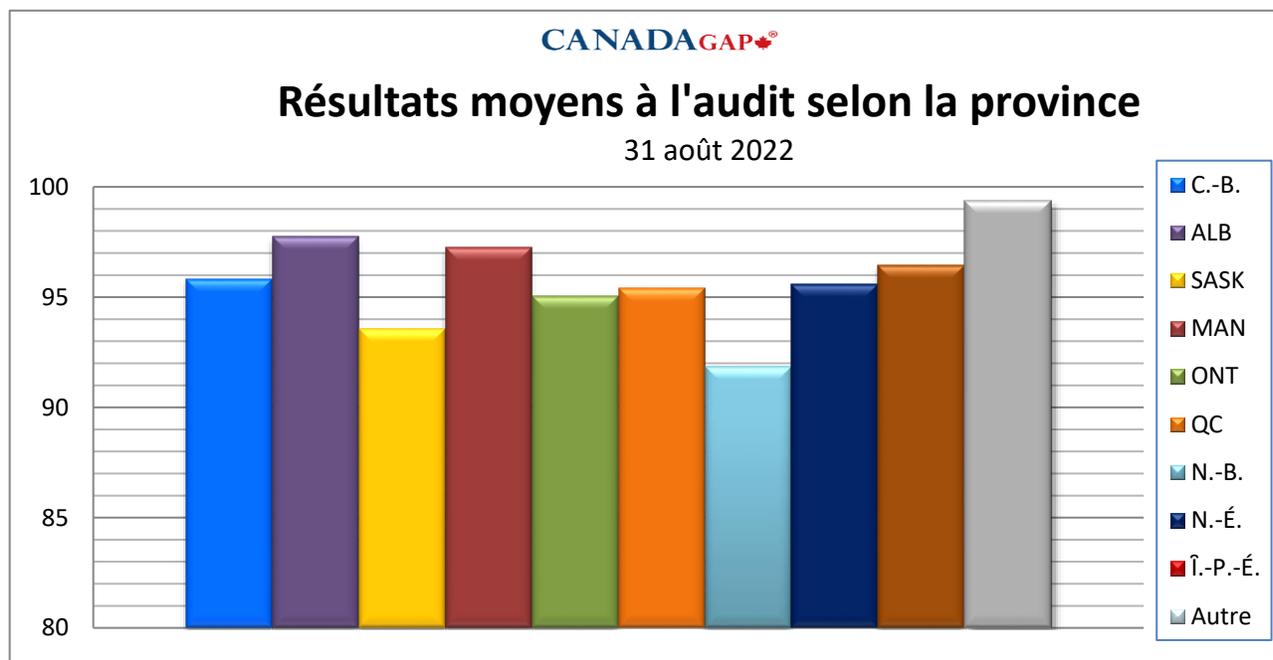
- *Résultat moyen à l'audit selon le groupe de cultures* (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août, selon le nombre de certificats émis)

<i>Groupe de cultures</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Pommes de terre</b>	95,81	94,55	94,59	94,46	94,98	93,84	94,36
<b>Produits de serre</b>	97,24	96,91	95,66	96,63	96,63	95,55	95,98
<b>Fruits de verger et de vigne</b>	94,61	93,54	93,76	92,84	93,75	93,97	93,20
<b>Légumes-feuilles et crucifères</b>	95,57	93,95	93,78	93,82	94,61	93,97	94,41
<b>Petits fruits</b>	95,77	94,45	94,25	92,92	93,29	92,44	92,30
<b>Légumes combinés</b>	96,18	94,87	94,38	94,50	94,61	92,86	94,11
<b>Moyenne globale</b>	<b>95,70</b>	94,61	94,28	93,98	94,34	93,24	94,04

Malgré les nombreux défis de l'industrie en raison de la COVID-19, la période d'un an se terminant le 31 août **2022 a donné lieu à la note d'audit moyenne la plus élevée jamais obtenue pour les participants au programme CanadaGAP**. Selon les résultats préliminaires de l'audit (avant la mise en œuvre des mesures correctives), la moyenne globale de 95,70 % a été atteinte parmi les participants de toutes les options de certification CanadaGAP. Au cours de la dernière année, les notes d'audit moyennes ont été légèrement plus élevées dans tous les groupes de cultures visés par le programme CanadaGAP, y compris les fruits de verger et de vigne, les pommes de terre, les produits de serre, les légumes de plein champ et les petits fruits. On a également observé une tendance à la hausse pour les entreprises de emballage et de commerce de gros (option D), qui ont eu une note moyenne de 94,59 % aux audits en 2022. Nous félicitons les entreprises certifiées CanadaGAP, qui continuent de maintenir et d'atteindre des niveaux élevés de salubrité alimentaire au sein de leurs exploitations!



Le graphique ci-dessous illustre les résultats moyens des audits selon la province.



## Nouvelles options de certification

En avril 2022, CanadaGAP a lancé deux nouvelles options de certification, les options E et F, ce qui porte à sept le nombre total d'options de certification offertes. Les options E et F représentent une solution pour les entreprises dont les clients exigent un audit annuel, mais qui ne s'attendent pas nécessairement à ce que leurs fournisseurs soient certifiés par un programme reconnu par GFSI. Les options E et F s'inspirent fortement de deux options de certification existantes de CanadaGAP (options C et D) qui sont reconnues par GFSI. Le tableau ci-dessous compare les différentes options. Pour plus d'informations, consultez le site Web de CanadaGAP à l'adresse suivante : [www.canadagap.ca/fr/certification/certification-options](http://www.canadagap.ca/fr/certification/certification-options).

Options C et D (reconnues par GFSI)	Options E et F (non reconnues par GFSI)
<p><b><u>SIMILITUDES :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Norme de salubrité des aliments</li> <li>• Critères d'audit</li> <li>• Rigueur des audits</li> <li>• Fréquence des audits (annuelle)</li> <li>• Éléments d'échec automatique</li> </ul>	
<p><b>Audits à l'improviste :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun préavis de la part de l'auditeur</li> </ul>	<p><b>Audits à l'improviste :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préavis de 2 à 5 jours ouvrables de l'auditeur</li> </ul>
<p><b>Note de passage : 100 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les non-conformités doivent être corrigées avant la certification.</li> </ul>	<p><b>Note de passage : 95 %</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une certaine marge de manœuvre est accordée pour les non-conformités mineures ou les éléments nécessitant un investissement en capital important.</li> </ul>

## Programme d'audit aléatoire

CanadaGAP offre aux entreprises les options de certification A1 et A2, qui comportent un cycle d'audit de quatre ans. Ces options de certification ne sont pas reconnues par GFSI, car elles n'incluent pas d'audit annuel sur place. Pour obtenir la certification, l'entreprise doit subir avec succès un audit complet sur place au cours de la première année du cycle de quatre ans. Afin de maintenir la certification au cours des trois années subséquentes, elle peut être choisie au hasard pour un audit annuel, chaque année ou une seule fois. Pour chaque année où son entreprise n'est pas choisie, l'exploitant doit signer une déclaration et réaliser une autoévaluation à l'intention de l'organisme de certification afin de montrer que son exploitation continue de répondre aux exigences du programme.

Le tableau suivant compare les résultats des audits prévus à ceux des audits aléatoires depuis 2012. La tendance intéressante au cours des cinq dernières années se poursuit, avec les entreprises choisies au hasard pour un audit ayant, en moyenne, obtenu des notes plus élevées que les entreprises de l'option A1 et A2 faisant objet d'un audit régulier. Les données se rapportant aux audits aléatoires réalisés en 2022 seront disponibles en 2023.

### Résultats aux audits aléatoires pour les options A1 et A2 de CanadaGAP



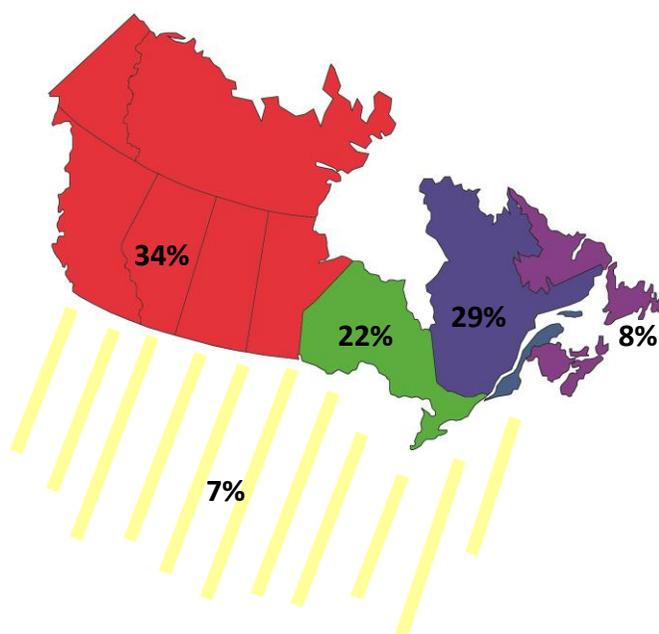
<i>Année</i>	<b>Résultats moyens aux audits prévus aux 4 ans</b>	<b>Résultats moyens aux audits aléatoires</b>
2012	87,56	90,65
2013	91,85	91,55
2014	90,14	91,92
2015	91,03	93,50
2016	91,16	88,05
2017	91,06	93,64
2018	91,82	92,92
2019	90,35	92,69
2020	90,82	94,40
2021	91,82	93,26



### Auditeurs CanadaGAP

- Le bassin d'auditeurs CanadaGAP en regroupe 59 actifs et qualifiés qui travaillent actuellement pour un organisme de certification. Ces derniers représentent 12 % des personnes ayant suivi le cours de formation d'auditeurs CanadaGAP et 21 % de celles qui l'ont réussi.

- La carte ci-dessous montre les auditeurs par région :



	Nbre d'auditeurs	Pourcentage
Ouest	20	34 %
Ontario	13	22 %
Québec	17	29 %
Atlantique	5	8 %
É.-U./Amér. latine	4	7 %
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>100 %</b>

Données courantes en date du 31 octobre 2022

En ce qui concerne le bassin d'auditeurs de CanadaGAP, l'année 2022 est remarquable pour deux raisons :

- 1) **Une augmentation importante du nombre d'auditeurs au Québec** : Tandis que deux auditeurs de longue date au Québec ont pris leur retraite en 2022, sept nouveaux candidats se sont qualifiés, ce qui a donné lieu à un gain net de cinq auditeurs québécois cette année. Le Québec est la province qui possède le plus grand nombre d'auditeurs CanadaGAP (17 au total). Par comparaison, la Colombie-Britannique, où se trouve le plus grand nombre de participants au programme, compte 13 auditeurs. Cette tendance est d'autant plus remarquable que le Québec compte deux fois moins de participants au programme que la Colombie-Britannique (17 % au Québec contre 38 % en Colombie-Britannique).
- 2) **Le taux de roulement des auditeurs a atteint un niveau record en 2022** : Le personnel de CanadaGAP et des organismes de certification a été particulièrement mis à contribution cette année poursuivant ses efforts pour recruter, former et qualifier de nouveaux auditeurs. Huit auditeurs ont quitté le programme en 2022, tandis que 15 nouveaux auditeurs ont été formés et se sont qualifiés. Ce taux est presque le double du taux de roulement des auditeurs dans les années précédentes. Les niveaux élevés d'attrition observés récemment parmi les auditeurs de la salubrité des aliments ne sont pas uniques à CanadaGAP et dépendent de divers facteurs :
  - a. Épuisement des auditeurs en raison des exigences du travail – notamment les pressions liées aux voyages qui ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19. Comme les producteurs, les auditeurs du secteur agricole sont confrontés à des niveaux d'activité intenses et à de longues journées de travail pendant la haute saison. De nombreux auditeurs réalisent deux audits par jour, pendant des semaines, et rédigent leurs rapports après les heures de travail.

- b. « La grande résignation » – Les auditeurs font partie d’une tendance générale étroitement associée à la pandémie, selon laquelle les individus remettent en question l’équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée et redonnent la priorité à des valeurs personnelles, telles que la famille, la santé et le bien-être, dans le choix de leur travail.
- c. Augmentation du stress professionnel résultant des demandes faites aux auditeurs de respecter les niveaux de service et les exigences liées à GFSI pour la réalisation des audits (par exemple, aucun préavis pour les audits à l’improviste, plusieurs audits dans une même année pour examiner plus d’un champ d’activité, la résistance des entreprises auditées qui doivent mettre en œuvre la totalité des mesures correctives demandées, l’examen de demandes de mesures correctives supplémentaires). Tous ces changements ont entraîné une charge de travail supplémentaire, des exigences en matière de communication et des contraintes de temps pour les auditeurs.

### Formation des nouveaux auditeurs CanadaGAP

Au cours des deux dernières années, les cours de formation des auditeurs de CanadaGAP ont été offerts à distance en raison de la pandémie. Ce mode de prestation a permis de joindre non seulement un plus grand nombre de candidats auditeurs, mais aussi des consultants, des responsables de la salubrité alimentaire et d’autres intervenants, car de nombreuses personnes ont suivi les cours à des fins éducatives. La capacité d’inscription maximale a rapidement été atteinte.

Bien que le cours soit principalement conçu pour former les candidats auditeurs, les connaissances pratiques fournies sont tout aussi bénéfiques à des responsables de la salubrité alimentaire qui mettent en œuvre le programme dans leur entreprise qu’à des auditeurs destinés à vérifier la conformité.

#### Sommaire des séances de formation d’auditeurs CanadaGAP

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	Total depuis 2008
Nombre de personnes ayant fait le cours de formation des auditeurs	52	59	37	25	19	48	16	<b>478</b>
Nombre de personnes ayant réussi le cours à ce jour*	19	30	13	17	11	32	9	<b>287</b>
Pourcentage de personnes ayant réussi le cours à ce jour*	63 %	70 %	52 %	77 %	65 %	70 %	75 %	<b>67 %</b>
Nombre de séances de formation d’auditeurs	8	5	5	6	3	7	4	<b>71</b>

\* Les résultats sont cumulatifs au 31 octobre 2022. Un cours donné en 2021 comporte des reprises d’examens en cours. Cinq cours donnés en 2022 ont des reprises d’examens en cours. Les données n’étant pas encore complètes, ces chiffres ne sont pas considérés comme définitifs ou représentatifs. Les personnes qui ont suivi le cours uniquement à des fins éducatives n’ont pas été prises en compte dans le calcul du nombre ou du pourcentage des personnes qui ont réussi le cours.

## **Formation d'auditeurs CanadaGAP pour les activités de remballage et de commerce en gros**

La certification des entreprises de remballage et de commerce en gros fait partie de la portée du programme CanadaGAP depuis 2014. À l'heure actuelle, 39 auditeurs CanadaGAP (66 % des auditeurs actifs) sont qualifiés pour mener des audits pour ce type d'activités.

La formation des auditeurs nouveaux et actuels dans ce domaine continue. Un module Remballage et commerce en gros fait partie du cours régulier de formation des auditeurs CanadaGAP pour les nouveaux candidats. À leur discrétion, les organismes de certification peuvent également choisir d'offrir cette formation aux auditeurs existants qui ne possèdent peut-être pas encore cette qualification. Un organisme de certification a offert ce module sous forme de webinaire à ses auditeurs en avril 2022. Les examens sont ouverts, mais déjà un groupe d'auditeurs CanadaGAP a réussi l'examen et est maintenant qualifié pour effectuer des audits de domaine.

## **Formation et examen de mise à niveau des auditeurs CanadaGAP**

La formation et l'examen de mise à niveau ont été offerts pour la première fois en 2014. CanadaGAP administre une évaluation tous les deux ans pour vérifier que les auditeurs maintiennent une compréhension continue des exigences du programme, y compris celles qui ont été récemment mises en place. Tous les auditeurs actuellement qualifiés et les auditeurs internes qui travaillent pour des groupes (option de certification B) doivent obligatoirement subir cette évaluation.

La dernière ronde de séances de mise à niveau et d'examens visant à vérifier le maintien des compétences des auditeurs a eu lieu en 2020. Ce processus devait avoir lieu à nouveau vers la fin de 2022, mais par manque de ressources, la direction de CanadaGAP a décidé de le retarder jusqu'à nouvel ordre. Il est fort probable que les évaluations des auditeurs actifs de CanadaGAP reprendront en 2023 au moment de la publication de la version 10.0 des guides de salubrité des aliments de CanadaGAP et de la mise en œuvre des résultats du projet d'expansion de la portée du programme pour les produits de serre.

## **Examen de mise à niveau pour les formateurs d'auditeurs**

Les formateurs d'auditeurs doivent aussi se soumettre périodiquement à un examen de mise à niveau administré par CanadaGAP. Ceux qui sont actuellement qualifiés devront en faire un nouveau au cours du dernier trimestre de 2022.



## Organismes de certification

Les quatre organismes de certification suivants ont offert des audits et la certification CanadaGAP en 2022 :

- Bureau de normalisation du Québec (BNQ)
- Control Union
- NSF Canada Ag (comprend le sous-traitant Gestion Qualiterra, au Québec)
- Perry Johnson Registrars Food Safety, Inc. (PJRFISI)



CanadaGAP a accueilli Control Union en tant que nouvel organisme de certification agréé en juillet 2022. Le bureau de Control Union est situé à Vancouver, et la société compte des auditeurs dans plusieurs provinces. À l'heure actuelle, Control Union n'offre pas d'audits au Québec.

Perry Johnson Registrars Food Safety, Inc. (PJRFISI) a commencé à offrir des audits dans le cadre du programme CanadaGAP en tant qu'organisme de certification en 2020. Cet automne, la société a annoncé qu'il cesserait d'offrir la certification CanadaGAP à compter de mars 2023. Nous les remercions d'avoir fait équipe avec nous au cours des dernières années.

Les auditeurs CanadaGAP sont employés ou engagés directement par l'organisme de certification (OC), et certains auditeurs travaillent pour plus d'un OC. L'information sur chaque organisme de certification est présentée sur le site Web de CanadaGAP, au [www.canadagap.ca/fr/certification/certification-bodies](http://www.canadagap.ca/fr/certification/certification-bodies).

### Programme d'intégrité pour la surveillance des organismes de certification et des auditeurs

Le programme de surveillance de l'intégrité des organismes de certification de CanadaGAP comporte les éléments suivants :

- Une réunion obligatoire avec chaque organisme de certification afin de procéder à l'évaluation annuelle du rendement.
- La surveillance des normes de services énoncées dans les contrats de licence qui font l'objet de rapports chaque année.

- L'audit des bureaux des organismes de certification, y compris tous les fournisseurs de services sur un cycle de cinq ans (BNQ : 2018; NSF : 2019; Gestion Qualiterra : 2021; PJRFSI : 2022; NSF : prévu en 2023).
- Le contrôle ponctuel des rapports d'audit (au moins un par année pour chaque auditeur).
- La participation de CanadaGAP à des appels des OC où les auditeurs obtiennent des mises à jour et sont informés des exigences du programme et de l'évaluation. Le personnel de CanadaGAP a ainsi l'occasion de se tenir au courant du rendement des auditeurs, des lacunes dans leurs connaissances, etc.
- Des audits en présence de témoins – Notre objectif est de voir chaque auditeur au moins une fois au cours du cycle de cinq ans.
- Des examens de mise à niveau pour les auditeurs sont administrés régulièrement afin d'assurer le maintien continu de la compréhension des exigences du programme CanadaGAP.
- La surveillance et le suivi en continu des plaintes.



## Que nous réservera 2023?

- Une mise à jour des guides de salubrité des aliments de CanadaGAP (version 10.0) sera publiée en 2023. Le Guide pour les produits de serre reflétera l'expansion de la portée de la certification sur laquelle CanadaGAP a travaillé au cours de la dernière année. Les guides sont généralement publiés en janvier, et la date de leur entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2023. Pour de plus amples informations, consultez le site Web du programme au [www.canadagap.ca/fr](http://www.canadagap.ca/fr).
- L'examen de mise à niveau des auditeurs CanadaGAP est prévu au quatrième trimestre de 2023.
- L'engagement actif dans les activités de GFSI se poursuivra, y compris la participation dans le Groupe local É.-U.-Canada, dans diverses initiatives « Race to the Top » de GFSI, et dans des réunions régulières avec le Comité directeur de GFSI ainsi qu'avec la haute direction.
- Les activités de planification stratégique du Conseil se poursuivront en 2023 et des possibilités de participation des intervenants et de consultation seront planifiées.



## Merci au personnel et aux partenaires de CanadaGAP

CanadaGAP remercie sincèrement ses partenaires dans les organismes de certification – BNQ, Control Union, NSF Canada Ag et PJRFSI – et chaque auditeur CanadaGAP pour leur travail acharné.

Les administrateurs et la haute direction souhaitent exprimer leurs sincères remerciements à l'équipe dévouée de membres du personnel compétents qui contribuent au bon fonctionnement et à l'efficacité du programme CanadaGAP.

CanadaGAP remercie les bénévoles talentueux et dévoués de l'industrie qui forment son Conseil d'administration et son Comité consultatif technique.

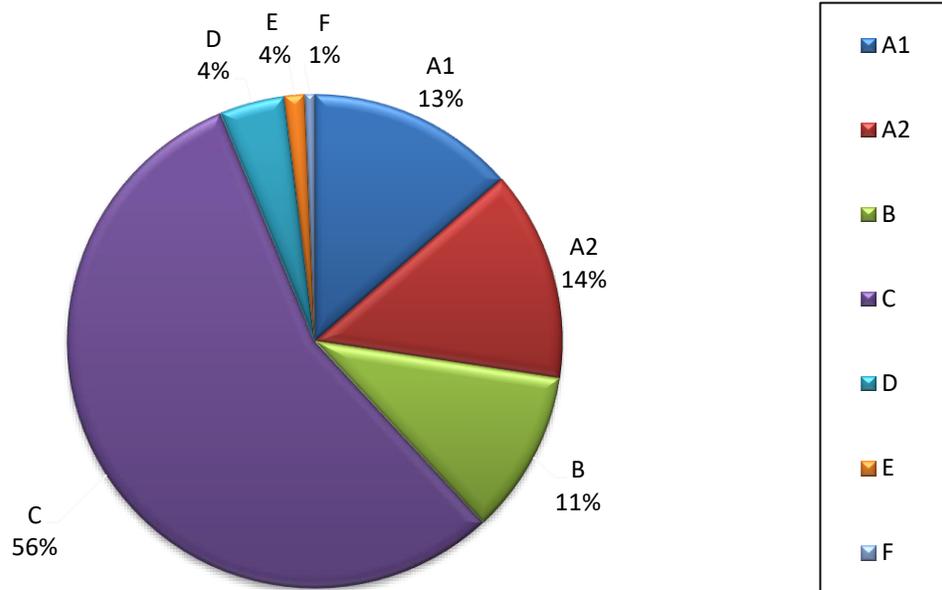
Le personnel et les administrateurs du programme CanadaGAP reconnaissent et apprécient les efforts de chaque entreprise certifiée CanadaGAP dans leur engagement à produire des aliments en toute sécurité pour le bien de tous.

# CanadaGAP

## Données statistiques relatives au programme

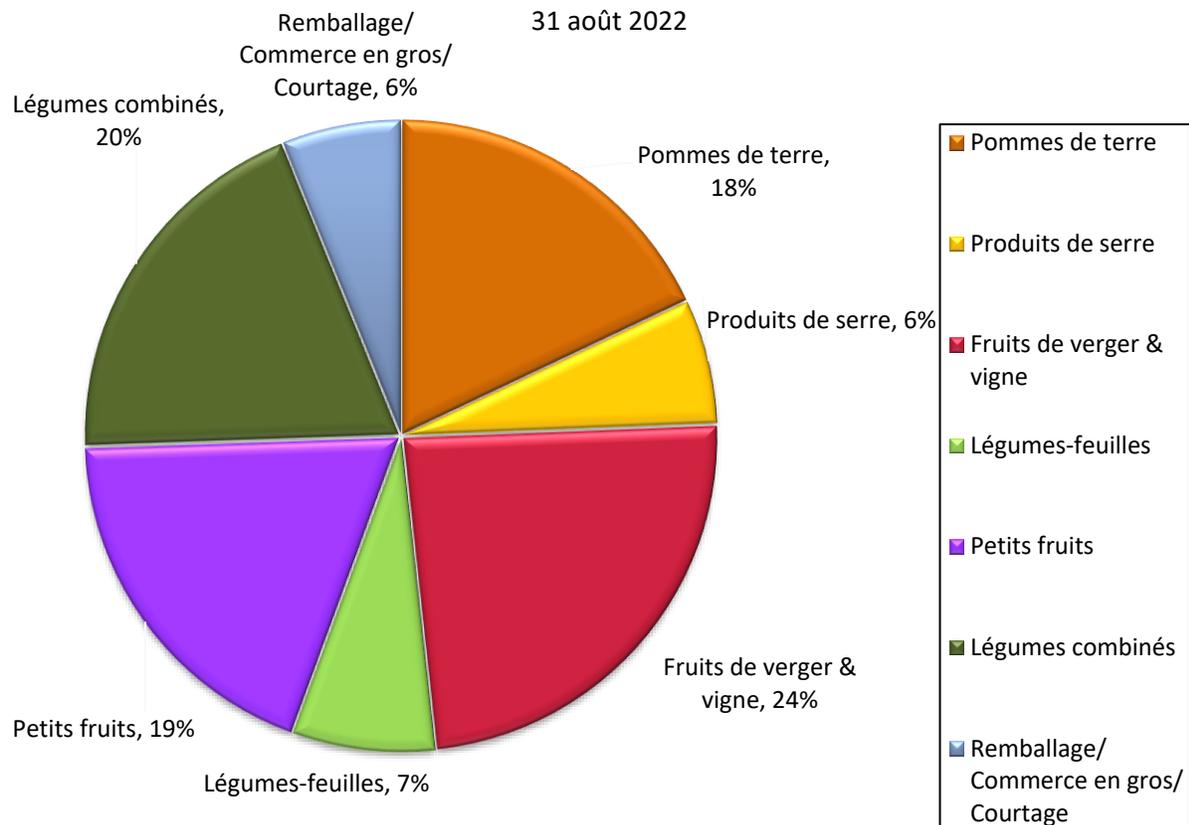
## Participation selon l'option de certification

31 août 2022

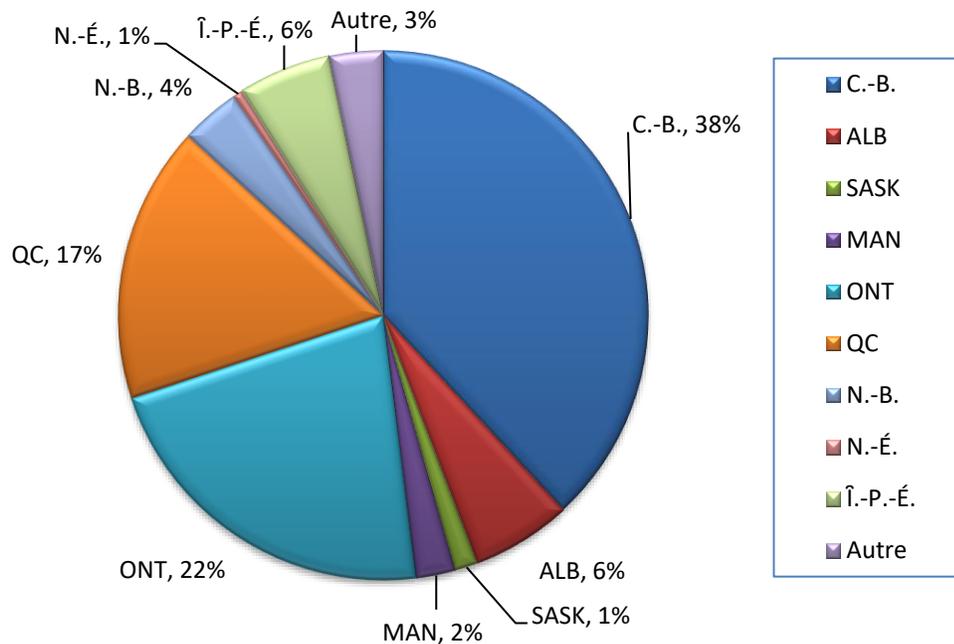


## Proportion de participants selon le groupe de culture

31 août 2022



## Participation selon la province 31 août 2022



## Denrées par province - 31 août 2022

